

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022  
DLCM n°2022-078

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Jacqueline ARCANGER, Maire.

Etaient présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Stéphane BIGOT, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Renaud GAUDRON, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, M. Thibaut MULOT.

Etaient représentés : M. Axel BELLIARD, qui avait donné procuration à M. Thibaut MULOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : MM. Elie LEME, Mmes Linda FOURNIER et Lucie FOUGERAIS

Absents : M. Christophe BONNIER, Mme Murielle DEPAGNE

Secrétaire de séance : M. Thibaut MULOT

## OBJET

Convention de subvention 2022-2024 avec le Conseil départemental  
POUR le fonctionnement du Foyer de Jeunes Travailleurs

Depuis de nombreuses années, un conventionnement fixe les modalités du partenariat entre le Conseil départemental de la Mayenne et la commune, gestionnaire du foyer de jeunes travailleurs d'Ernée, dont la capacité d'accueil est de 22 lits.

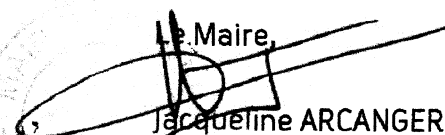
Dans ce cadre, la ville d'Ernée gère et anime cette structure qui offre aux jeunes, un lieu d'habitation et de restauration, ainsi que des moyens leur permettant d'acquérir leur indépendance, de favoriser leur promotion individuelle et leur insertion dans la vie sociale et économique.

Ce partenariat permettant d'avoir un financement pour les actions d'insertion sociale et professionnelle mises en place par le gestionnaire du foyer de jeunes travailleurs à hauteur de 400 €/lit, soit 8800€/an.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Vu l'avis favorable de la commission éducation-jeunesse du 20 septembre 2022,  
A l'unanimité,

- \* **approuve** les termes de la convention ci-annexée
- \* **autorise** Mme le Maire à signer la convention de subvention 2022-2024 fixant les modalités de partenariat entre la commune et le conseil départemental
- \* **autorise** Madame le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

  
Le Maire,  
Jacqueline ARCANGER